



1

## VALLÉE DE L' AUBETTE DE MAGNY

Une unité entre mosaïques de cultures et de boisements



2

CULTURES

EMBOISEMENT

ELEVAGE

PATRIMOINE

### INTRODUCTION

La vallée de l'Aubette est un site touristique important, que viennent fréquenter les visiteurs des domaines de Villarceaux, d'Ambleville et de Magny. La vallée se présente à une « échelle humaine » d'appréhension du paysage, incitant à la découverte à pied ou à vélo. C'est une unité dominée par des pratiques agricoles : pâtures en fond de vallée, cultures en coteau, et ponctuées par des villages ruraux traditionnels implantés le plus souvent sur le rebord du plateau.

### LIMITES ET VOISINAGE

La vallée s'étend à l'est de la vallée de l'Epte, dans laquelle l'Aubette se jette en amont de Bray-et-Lû. Elle a comme limite Nord le plateau de la Chapelle-en-Vexin, lui-même borné plus au Nord par les buttes de Monjavoult et de Molières, qui marquent les limites du département du Val-d'Oise. Au sud, les coteaux creusent le plateau central du Vexin français puis d'Arthies, tandis que la côte de Vigny remonte jusqu'au bord de la vallée. La forme douce des coteaux instaure une transition progressive de l'unité dans son voisinage de plateaux. Le vallon du ru de Chaussy est rattaché à celle de l'Aubette dont il partage l'embouchure et est assimilé à l'un des affluents.

### CHARPENTE NATURELLE

L'unité de paysage se compose d'une vallée principale orientée est-ouest avec un coteau au soleil et un autre à l'ombre et de nombreuses ramifications. Des reliefs de confluence étonnants déterminent le site de Magny-en-Vexin (Photographie 1) : deux petits affluents se font face et forment une ligne qui semble traverser la vallée. Selon la même direction, la côte de Vigny présente à la vallée de l'Aubette les côtes Blanche et Sucrée, assimilables à un autre affluent mais sans cours d'eau puisque l'Aubette de Meulan coule dans l'autre sens. Confusion de la charpente donc, mais qui définit le site d'éperon occupé par la ville par ailleurs couronnée au nord, par les coteaux des trois vallées (Aubette, Arthieul et Saint-Gervais) qui lui confèrent une situation théâtrale. Les reliefs nettement perceptibles définissent une unité de perception, avec des profondeurs entre le fond de vallée et les plateaux allant de 30 m vers Magny, jusqu'à 85 m vers le confluent de l'Epte. La découpe des coteaux dans les plateaux est adoucie par la forme des rebords, qu'accompagne en général une continuité cultivée, générant les enchaînements progressifs de perception. Les coteaux sont cependant scandés par des boisements, plus nombreux au nord, qui viennent confirmer les limites de la vallée, et valoriser les passages vers les plateaux qu'ils encadrent.



CAUE<sup>95</sup>

#### SUPERFICIE

30 km<sup>2</sup>

#### POPULATION

Environ 8 000 habitants (2009)

#### GOVERNANCE

Communauté de communes :

- Vexin Val de Seine

#### PROTECTIONS

- PNR du Vexin Français

- Natura 2 000

- Sites inscrits

- Sites classés

- ZNIEFF de type I et II



3



4

## VALLÉE DE L' AUBETTE DE MAGNY



5

### STRUCTURES ET MOTIFS

La vallée possède une identité paysagère réelle, renforcée par la capacité à identifier les limites et le centre dégagé. Le paysage de vallée est lisible grâce aux pâtures et cultures installées sur des terres alluvionnaires ou hydromorphes, motifs des pratiques agricoles qui maintiennent le paysage ouvert (Photographie 2). Toutefois, les peupleraies (Photographie 3), ou parfois même de simples alignements de peupliers en rive de l'Aubette (Photographie 4), suffisent à occulter un versant entier de vallée, empêchant ainsi l'observateur de profiter des enchaînements des motifs et donc de la compréhension de la structure paysagère de l'unité. Les pelouses calcaires sur les coteaux sont le plus souvent abandonnées et peu à peu recolonisées par la végétation ligneuse (Photographie 5). Les plateformes de stockage en pied de coteau appartiennent à un registre qui n'est pas celui de cette belle vallée rurale. Les ourlets boisés discontinus au sommet des coteaux constituent un motif récurrent sur l'ensemble de l'itinéraire (Photographie 6). Ils marquent l'horizon et la transition avec les plateaux. Parfois, ils descendent jusqu'au pied du coteau enjambant les tracés routiers, colonisent le fond de vallée, et séquentent les perceptions permises par la géographie du site. Les villages en rebord de coteaux ponctuent l'unité de paysage, principalement sur le coteau sud. Parmi eux, le village d'Ambleville et le domaine, formé du château et des jardins (Photographie 7), occupe une position qui affirme la structure de la vallée, les terrasses du jardin magnifiant le pied du coteau et la vue sur l'ouverture du fond de vallée, tandis que le château commande le relief du coteau. Dans le vallon de Chaussy, le domaine de Villarceaux propose lui aussi une mise en scène grandiose de la vallée, les motifs du jardin s'échelonnant de l'eau jusqu'au rebord du coteau, où se positionne le château (Photographie 8). Les silhouettes des villages perçus depuis la RD 85 et la RD 17 constituent quant à elles des motifs de paysage caractéristiques de l'unité.

### CONDITIONS DE PERCEPTION

La vallée de l'Aubette de Magny s'inscrit dans un système d'échelles emboîtées : disparaissant presque dans les vues larges, embrassant les plateaux et les buttes, l'unité propose depuis l'intérieur une perception limitée aux coteaux. La RD 86, qui emprunte la vallée dans toute sa longueur contribue à une unité de perception permise par le dégagement cultivé des fonds. Malgré tout, l'événement de la confluence avec l'Epte reste invisible et inaccessible, caché derrière les marais de Becquerel et les domaines de Lû. Plus à l'Est, la RD 14 (Photographie 9) propose une vision transversale, au sud de Magny. De petites routes permettent également la perception des vallées affluentes (Photographie 10).

#### Le site de Magny-en-Vexin Un écrin de coteaux naturels

La géographie spécifique de la vallée de l'Aubette et de ses affluents forme à Magny-en-Vexin un véritable « écrin vert » d'horizons naturels, identité locale de la ville dont l'échelle est en accord avec son site. Le site de la ville est constitué par le centre du cirque, axé sur son clocher, en concurrence cependant avec un silo agricole dans les perceptions lointaines. Dans une logique de développements urbains futurs en intelligence avec la charpente naturelle, il serait souhaitable que la ville reste dans son site, sans déborder les coteaux qui la cadrent et marquent la limite avec les plateaux. Dans cette perspective, les disponibilités foncières situées au nord-ouest constituent encore un lieu potentiel d'extension urbaine cohérente.



CAUE<sup>95</sup>



6



8

## VALLÉE DE L' AUBETTE DE MAGNY



9

### Un fort potentiel de réseau de promenades

La charpente naturelle du site de Magny-en-Vexin est conditionnée d'un paysage d'une grande richesse. En particulier, le cours d'eau de l'Aubette ainsi que le rebord des coteaux constituent des potentialités intéressantes. Vigny, Val-d'Oise parcourt le site, par l'intérieur et par l'extérieur, surtout lorsque ces parcours se greffent aux édifices et places publiques et qu'ils proposent eux-mêmes des lieux de détente et de contemplation en leur proximité immédiate.

### ENJEUX DE PAYSAGE ET PISTES DE RÉFLEXION

#### De fortes potentialités

Les richesses du paysage de la vallée de l'Aubette sont nombreuses : diversité, patrimoine bâti, villages préservés... (Photographie 11) Cependant aujourd'hui ces qualités sont fragilisées par la pression de l'urbanisation. La présence d'éléments magnifiques de patrimoine (domaines de Villarcieux et d'Ambleville), fortement liés au cadre de la vallée et accessibles au public, implique une qualité paysagère de l'ensemble qui aura une valeur de cadre de vie quotidien pour les habitants de Magny et des autres villages.

#### Garantir la lisibilité des structures urbaines et paysagères de la vallée

□ Le traitement des bords de villages le long de l'itinéraire routier de fond de vallée doit permettre une lecture correcte des structures urbaines vis-à-vis de leur charpente naturelle. Ainsi, un soin particulier doit être apporté aux franges urbaines sur les espaces naturels (relations des villages aux coteaux et aux fonds de vallée) en utilisant un vocabulaire adapté : haies vives, murets, façades d'habitation (Photographie 12).

- Les plantations de haies de persistants sont à éviter ; leur hauteur en bord de village est à limiter afin de rétablir la perception depuis les voies de circulation.
- Des efforts doivent aussi permettre de maintenir et favoriser les vergers, les prés, les potagers et les parcs en bord de villages afin de proposer une articulation avec le paysage environnant.
- Enfin, les entrées et les cœurs de villages peuvent faire l'objet d'un traitement spécifique permettant de comprendre les limites urbaines (stopper l'urbanisation linéaire en entrée de village) et le caractère identitaire des villages (requalifier certaines places urbaines, valoriser le petit patrimoine rural (calvaire, fontaine, etc.).

#### Maintenir les activités agricoles

De manière générale, le maintien d'une activité agricole est un enjeu primordial, lié à la lisibilité des espaces face aux pressions de l'étalement urbain, à une urbanisation diffuse et à la fermeture des espaces par la friche. L'objectif est double :

- maintenir des milieux ouverts dans les fonds de vallées et sur les coteaux en soutenant l'élevage et en évitant les reboisements spontanés (Photographie 13);
- contrôler les extensions des villages dans un souci de conservation de leurs caractéristiques (exemples du schéma en patte d'oie de Nucourt ou des entrées du village de Chaussy) et préserver les cônes de vues à l'intérieur des centres vers les hameaux ou villages voisins (exemple de Nucourt vers Hardeville...).



CAUE<sup>95</sup>



10



11

## VALLÉE DE L' AUBETTE DE MAGNY



13

### Garantir la qualité des espaces publics et leurs liens avec le grand paysage

□ Faire de la qualité des espaces publics un atout pour l'aménagement des villages et proposer une trame qui articule ces espaces notamment par des continuités paysagères et environnementales (végétales et liées à l'eau) accompagnées de promenades en réseau jusqu'aux espaces naturels, belvédères et villages voisins. Genainville est un bon exemple avec des espaces comme les pâtures de saules têtards (Photographie 14), le site des thermes, les plans d'eau et les ruelles en pierre sont à préserver et à valoriser.

### Préserver la typicité des villages ruraux

- Analyser les typologies existantes pour adopter un vocabulaire urbain et architectural qui s'inscrit en cohérence avec les formes bâties traditionnelles (implantation du bâti groupé et en alignement, les murs de pierre à l'alignement des rues - exemple de Chaussy - , étude des tons d'enduits ;
- Favoriser les circulations douces dans les bourgs, développer la mixité fonctionnelle et permettre les continuités entre équipements publics et quartiers d'habitations.



7

### Conserver la structure paysagère d'écrin de Magny-en-Vexin

- Développer la ville dans son site initial, maintenir et valoriser l'écrin de coteaux naturels qui l'inscrivent dans son environnement rural
- Développer un réseau d'espaces publics, de promenade de jouissance du site le long du cours d'eau et en lisière des bois sur les coteaux.
- Rechercher l'équilibre du paysage urbain, en adoptant notamment de nouvelles formes urbaines plus denses et plus composées que les lotissements.



PRÉFET  
DU VAL-D'OISE

CAUE<sup>95</sup>



12



14